



SCAV
Case postale 76
1211 Genève 4 Plainpalais

COURRIER A
NV LOG SA
A l'attention de
Monsieur Philippe LE CORRE
Freight Building 5
Case postale 1117
1211 GENEVE 5 AEROPORT

N/réf. : AV/JF/EGE/jf

Genève, le 25 novembre 2013

**Concerne : agrément de transport type 1
notre contrôle du 21 novembre 2013**

Monsieur,

A la suite du contrôle cité en titre, le service de la consommation et des affaires vétérinaires (ci-après le service) a le plaisir de vous remettre votre autorisation de transport pour une durée de 10 ans.

Toute modification de vos véhicules ou de votre activité doit être signalée au service dans les plus brefs délais.

Si les conditions fixées dans le règlement (CE) N° 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/199/CE et le règlement (CE) N° 1255/97, l'autorisation peut être retirée immédiatement.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Dr Jérôme Föllmi
Vétérinaire cantonal

Annexe mentionnée